
AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret # 1000-2020 du 30 septembre 2020 qui prolonge à nouveau cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 octobre 2020 et que ce délai devrait vraisemblablement être prolongé à nouveau ;

CONSIDÉRANT le respect des consignes sanitaires et la distanciation de deux (2) mètres pour les rassemblements dans les lieux publics;

Avis est par la présente donné par la soussignée, madame Manuella Perron, secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité que :

- Une séance extraordinaire se tiendra ce jeudi 8 octobre 2020 à 18 h 30 au lieu ordinaire des séances du conseil soit la salle municipale Lac-aux-Sables, sise au 820 rue Saint-Alphonse, Lac-aux-Sables;
- Le public sera admis à cette séance mais sans dépasser un nombre de 20 personnes, le port du masque est obligatoire, une fois assis les gens peuvent retirer leur masque; De plus, les consignes de la Santé publique seront mises en place pour la tenue de cette séance;
- Les citoyens, en raison de l'état d'urgence sanitaire qui ne peuvent assister à la séance peuvent transmettre leurs questions en lien avec l'ordre du jour de cette séance, jusqu'à 15 heures le 8 octobre 2020, par courriel à l'adresse suivante : lac-aux-sables@regionmekinac.com pour être portée à l'attention du conseil; durant la séance. Un suivi sera fait dans les jours suivants la séance.
- Si le palier *orange* est maintenu et que des personnes se voient refuser l'accès en raison de l'atteinte du nombre de personnes maximal permis, un enregistrement audio sera disponible sur le site internet municipal dans les jours suivants la tenue de la séance

Avis est donné que si le palier d'alerte pour la région passe au niveau d'alerte maximale soit le niveau *rouge*, cette séance extraordinaire se tiendra à huis clos. Le public ne pourra être admis sur place. L'enregistrement audio sera produit et disponible dans les jours suivants la tenue de la séance sur le site internet municipal.

Le projet d'ordre du jour de la séance est joint au présent avis.

Avis donné à Lac-aux-Sables, ce 6 octobre 2020.



Madame Manuella Perron
Secrétaire-trésorière adjointe, volets finances et ressources matérielles



Municipalité de
Lac-aux-Sables

PROJET D'ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2020

Se tenant en présence du public (20 personnes maximum)

1. Administration

1.1 Ouverture de l'assemblée

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Trésorerie

Aucun point

3. Sécurité publique

3.1 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Dépôt de projet

4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement

4.1 Offre de service collecte des ordures - Municipalité de Sainte-Thècle

4.2 Camion collecte des matières résiduelles - Évaluation du camion actuel

4.3 Règlement #2020-559-P Règlement d'emprunt travaux de voirie - Programme AIRRL

- Avis de motion et dépôt

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

Aucun point

6. Loisirs et culture, Santé et bien-être

Aucun point

7. Autres sujets

7.1 Varia

7.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

7.3 Levée de l'assemblée



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manuella Perron, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-aux-Sables, certifie avoir affiché *aux endroits désignés par le conseil municipal* le présent avis ainsi que sur le site internet de la municipalité et la page Facebook municipale ce 6 octobre 2020.

En foi de quoi, j'ai émis le présent certificat ce 6 octobre 2020.

Manuella Perron
Secrétaire-trésorière adjointe, volets finances et ressources matérielles